



VEGAS SHOOT



a le plaisir de vous inviter au 1^{er} VEGAS SHOOT du club
Compétition amicale

Samedi 11 décembre 2021

13 cibles (en MOUSSE) soit 39 places disponibles uniquement
greffe@flechepictave.fr

OUVERT à toutes les Fédérations

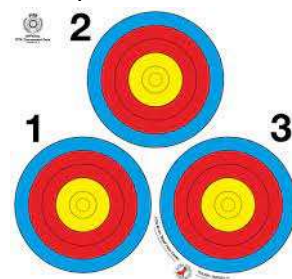
LIEU : Complexe sportif Marcel Bernard – 86240 SMARVES - Sur la D88 direction Andillé. **Salle chauffée.**

ARBITRES : Arbitre non officiel et validé par le conseil d'administration

ENGAGEMENTS : **15€uros** par archer. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et après confirmation à la réception du règlement et sous réserve de place et du contexte sanitaire.

Type de règlement : - Par chèque (ordre : La Flèche Pictave)
- Par Paypal
- Par virement bancaire (RIB fourni sur demande)

Adresse : FLECHE PICTAVE, Maison des associations, 6 rue des Côteaux 86240 SMARVES



REGLEMENT SPORTIF :

o Horaires :

HORAIRES	Tir n°1 Samedi
Ouverture du greffe	16h30
Échauffement sur cibles	16h50 (2 volées)
Début des tirs	17h
Observations	La mise en place des blasons est à la charge des archers. Le matériel d'archerie utilisé sera conforme aux règles World Séries. Les pointes chasses interdites et puissance des arcs limitée à 60lb

o Distance :

La distance usuelle sera de 18m en rythme AB et trois archers par cibles et suivant les règles FFTA.

o Type de blason :

Le blason utilisé pour toutes les catégories sera de type FITA 3x20 « LAS VEGAS »

o Catégories :

Le « VEGAS SHOOT » sera composé de trois catégories d'armes ;

- ARC NU (Mixte),
- CLASSIQUE (Mixte),
- POULIE (Mixte).

Les catégories d'âges seront à partir de cadet soit 15 ans avec justificatif de licence de la fédération.





VEGAS SHOOT



○ Déroulement :

- Premier tir de classement sur 300 points (10 volées de 3 flèches), avec le « gros » 10 pour toutes les catégories. A la fin de ce tir, une récompense sera attribuée au 1^{er} de chaque catégorie d'armes. En cas d'égalité, un tir de barrage sera réalisé suivant le règlement de la FFTA (1 flèche -> 1 spot).
- Deuxième tir de classement sur 150 points (5 volées de 3 flèches), suivant le règlement de la FFTA. Il sera procédé à un classement par catégorie d'arme avec un CUT :
 - Arc Nu : 6
 - Classique : 10
 - Poulies : 10.

A la suite du deuxième tir, suivant le classement, deux archers seront éliminés pour chaque catégorie d'arme.

▪ Phases finales :

Les phases finales débiteront à partir :

- ½ Finale pour les Arc Nu (4)
- 1/8 Finale pour les Classiques (8)
- 1/8 Finale pour les Poulies (8)

Les phases finales se déroulent sur UNE VOLEE. Les deux scores les plus faibles seront éliminés à chaque phase. En cas d'égalité sur les scores les plus faibles, un tir de barrage sera réalisé suivant le règlement de la FFTA (1 flèche -> 1 spot).

- A chaque tour, les scores seront remis à zéro.

Chaque archer est responsable de la mise en place des blasons.

Avant le début des tirs, un jury d'appel sera mis en place. Celui-ci sera composé :

- Un archer hors du club de « La Flèche Pictave »,
- Un archer non participant et hors club de « La Flèche Pictave »,
- Un archer non participant du club de « La Flèche Pictave »,
- Un membre du conseil d'administration du club de « La Flèche Pictave »,
- Un référent d'une des fédérations participantes.



RECOMPENSES :

Tir n° 1 de classement :

Récompense aux premiers de chaque catégorie.

Tir n° 2 :

L'inscription sera remboursée pour les premiers de chaque catégorie, soit 15€.

Finale :

La totalité de la prime redistribuée sera de 60% du montant des inscriptions.

Les gagnants des catégories d'arme obtiendront une prime numéraire en € qui correspondra au tiers de la prime distribuée.

Les primes seront remises uniquement par chèque à l'ordre de l'archer bénéficiaire. Pour les mineurs ce règlement sera à l'ordre d'un représentant légal présent.

RAPPEL :

Pour les participants la tenue et chaussures de sport seront obligatoires. Tout autre vêtement sera refusé.

Les licences des fédérations 2021/2022 et une pièce d'identité seront demandées au greffe.





VEGAS SHOOT



PROTCOLE COVID19 : Les règles sanitaires décrites par la préfecture et la commune de Smarves, en vigueur seront à respecter.

- Pass sanitaire obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans. Sans ce sésame, l'accès sera refusé.
- Il est de la responsabilité de chaque archer de se doter de ses masques et de gel hydro-alcoolique,
- Le port du masque est obligatoire pour tous les participants (archers, encadrements, accompagnateurs, arbitres, organisation et bénévoles).
- L'organisateur se réserve la possibilité de refuser toute inscription au-delà de la jauge imposée par les circonstances sanitaires.

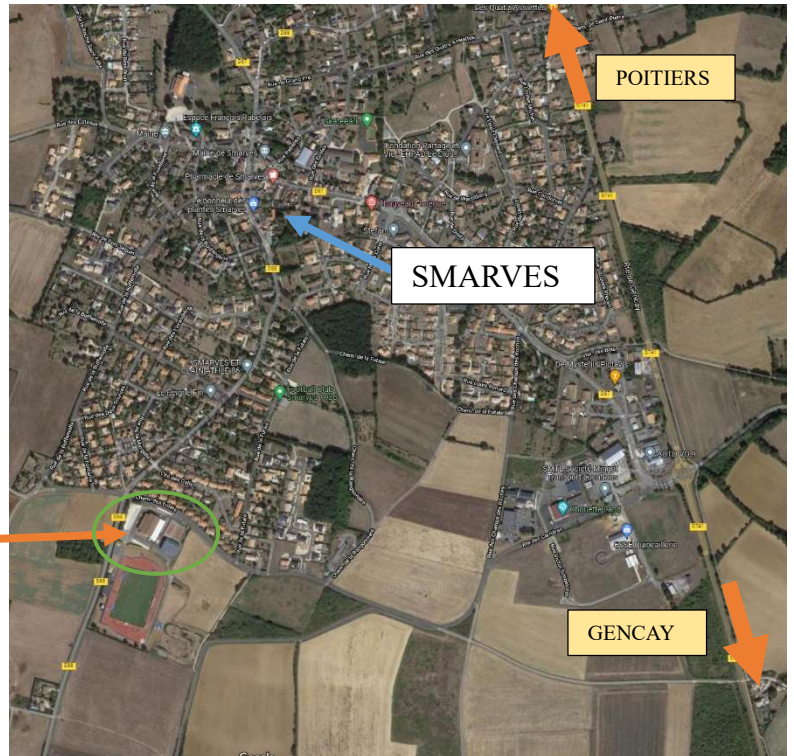
RESTAURATION : sur place : sandwichs, boissons....

Inscriptions avant le 10 décembre 12h,

Tél : 07.82.03.05.07 greffe@flechepictave.fr

Complexe sportif Marcel Bernard
Cité Gally
86240 SMARVES

A la sortie de Smarves sur la D88
Direction Andillé



IMPORTANT :

En cas de désistement de la part d'un archer, l'inscription ne sera pas remboursée.

Le club se réserve le droit d'annuler le « VEGAS SHOOT » si les inscriptions ne sont pas au minima souhaité. A ce moment, les remboursements seront faits.

